

Notification. Toute notification entre les Parties au titre du Contrat pourra être réalisée aux adresses suivantes :

Pour VegetalPlace : 62, rue de Port-Marly 78750 Mareil-Marly et/ou contact@vegetalplace.com ;

Pour le Vendeur : 45-47 Av. de Paris, 78550 Bazainville et/ou contact@pepinieres-bazainville.fr.

Convention de preuve. Les Parties reconnaissent que tous les données, documents et les éléments accessibles depuis le Site et/ou le Back-Office, y compris les procédés d'authentification et de signature, sont admissibles devant les Tribunaux et seront considérées comme des preuves. Ils ont la même valeur probante que les écrits et documents papiers, ce que les Parties reconnaissent et acceptent.

ARTICLE 10. LOI APPLICABLE - COMPETENCE

Le Contrat est soumis au droit français. TOUT LITIGE RELATIF A L'INTERPRETATION, A L'EXECUTION ET/OU A LA CESSATION DU CONTRAT AINSI QUE DE TOUT DOCUMENT OU ACTE QUI EN SERAIT L'ACCESSOIRE RELEVRA DE LA COMPETENCE EXCLUSIVE DES JURIDICTIONS RELEVANT DE LA COUR D'APPEL DE VERSAILLES, TANT AU FOND QU'EN REFERE ET Y COMPRIS EN CAS D'APPEL EN GARANTIE OU EN CAS DE PLURALITE DE DEFENDEURS.

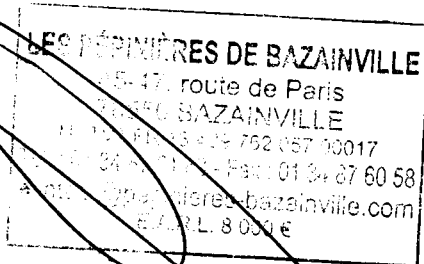
Fait à St Germain en Laye

Le 29/09/2021

En deux (2) exemplaires.

Le Vendeur

Le Prestataire



Le Per Philippe